

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 24 - 26 mars 1997

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Point 8 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/97/8/Add.2
24 février 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET SIERRA LEONE 5802

(WIS No. SIL 00580200)

Aide alimentaire ciblée et appui à la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés qui regagnent la Sierra Leone

Durée du projet	Douze mois
Nombre de bénéficiaires	452 840
Coût des produits alimentaires pour le PAM	15 381 640 dollars
Coût total pour le PAM	31 568 620 dollars
Coût total estimatif pour les autres organes d'exécution	40 000 000 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En février 1997, le taux de change était de 900 leones pour un dollar des Etats-nis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional adjoint: V. Sequeira tel.: 5228-2301

Fonctionnaire principal chargé des opérations: J.-P. Cébron tel.: 5228-2380

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



GENERALITES

1. En janvier 1997, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Directeur exécutif du PAM ont approuvé l'opération d'urgence Sierra Leone 5767 (Elarg.1) concernant la fourniture d'une aide alimentaire de secours pour les populations de la Sierra Leone affectées par la guerre. Cette opération était prévue pour la période allant de janvier à juin 1997 et comprenait la fourniture, par le PAM, de 35 394 tonnes de denrées alimentaires à quelque 650 000 bénéficiaires. La stratégie de l'opération d'urgence était fondée sur la mise en place d'un programme de réinstallation à l'échelle de la nation après le rétablissement de la paix dans l'ensemble du pays. Le projet d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR) 5802 a été conçu pour prolonger et élargir les programmes de rapatriement, de réinstallation et de relèvement mis en place au titre de l'opération d'urgence 5767 (Elarg.1). Les groupes de bénéficiaires qui avaient commencé à recevoir une aide du PAM au titre de l'opération d'urgence continueront d'en bénéficier au titre de l'IPR 5802, dans le cadre de l'alimentation ciblée, tandis que les nouveaux groupes de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays seront pris en charge dans le cadre du programme de réinstallation de l'IPR avant d'être éventuellement intégrés dans un des projets d'alimentation ciblés.
2. Le 30 novembre 1996 a été conclu entre le gouvernement de la Sierra Leone et le Front révolutionnaire uni (FRU) un accord de paix mettant fin aux hostilités entre les rebelles et les forces de sécurité et prévoyant la réinsertion progressive des combattants dans la vie sociale et économique normale. Il semble d'ores et déjà que nombre de rebelles soient disposés à restituer leurs armes et les signes de retour à la normalité se font de plus en plus nombreux.
3. Les principales dispositions de l'accord de paix concernent notamment l'institution d'une commission pour la consolidation de la paix, la constitution d'un comité de la démobilisation et de la réinstallation, l'organisation de groupes locaux et internationaux de suivi, et le retrait de toutes les "troupes étrangères". Ces mesures seraient mises en oeuvre parallèlement à la réinstallation volontaire dans leurs collectivités d'origine, des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et des réfugiés en voie de rapatriement.
4. L'aide alimentaire du PAM constituera, dans ce contexte, un élément clef du programme intégré de réinstallation à l'échelle nationale lancé au début de 1997 avec l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale. Ce programme visera à aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés qui rentrent chez eux à quitter les camps et les abris pour regagner leurs villages, à reconstruire leur communauté et à retrouver une vie paisible.

OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM

5. L'objectif global du projet est d'assurer la réinstallation volontaire, dans leurs communautés d'origine, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et le rapatriement des réfugiés en provenance des pays voisins, ainsi que leur réintégration dans les régions d'où ils s'étaient enfuis.
6. Les objectifs immédiats sont les suivants:



- a) fournir une incitation et un soutien aux Sierra-léoniens déplacés à l'intérieur de leur pays et à ceux réfugiés en Guinée afin qu'ils puissent regagner sans risque leur région d'origine;
- b) apporter un appui à un petit groupe de réfugiés libériens dont les perspectives de rapatriement sont minces;
- c) assurer aux bénéficiaires une survie digne et des conditions nutritionnelles satisfaisantes pendant la première phase de leur réinstallation, avant que les activités de production ne produisent des résultats;
- d) contribuer à la reprise de l'activité scolaire dans les zones rouvertes;
- e) contribuer à la remise en état ou à la reconstruction de l'infrastructure détruite et à la reprise des activités de production;
- f) appuyer la démobilisation des anciens soldats et guérilleros.

Indicateurs de succès

7. Le projet sera considéré comme une réussite si:
 - a) un pourcentage important de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés se réinstalle sur leur lieu d'origine;
 - b) l'état nutritionnel des bénéficiaires s'améliore;
 - c) un pourcentage important d'écoles reprennent leur activités;
 - d) un nombre non négligeable de personnes déplacées à l'intérieur du pays ou de rapatriés participent aux activités vivres-contre-travail et vivres pour la formation visant au relèvement de leurs communautés.

EVALUATION DU PAM

8. Une mission conjointe, menée par le PAM et le HCR avec la participation de donateurs et d'ONG, s'est rendue en Sierra Leone en septembre-octobre 1996. La mission a eu de nombreux contacts avec le gouvernement, les autorités locales et les ONG et a défini une stratégie en matière d'aide alimentaire pour l'année 1997 et au-delà.
9. Conformément à cette stratégie, le nombre de bénéficiaires de l'IPR pour 1997-1998 a été actualisé comme suit:



EFFECTIFS DE BÉNÉFICIAIRES

Catégorie	Nombre de bénéficiaires
Réfugiés libériens	11 340
Réfugiés regagnant leur pays (mesures de réinstallation)	86 500
Programmes d'alimentation ciblés	
Alimentation des groupes vulnérables	
Alimentation thérapeutique (rations préparées)	30 000
Rations de sécurité	150 000
Alimentation scolaire d'urgence	100 000
Vivres pour la formation	25 000
Vivres-contre-travail	50 000
Total	452 840

10. On ne prévoit pas que la situation de la première catégorie de bénéficiaires, dont le nombre est suivi en permanence par le HCR, évoluera à moyen terme. Les bénéficiaires de la deuxième catégorie, une fois réinstallés dans leurs communautés respectives, entreront en ligne de compte pour l'intégration dans les programmes d'alimentation ciblés. Aux fins de la présente IPR, leur nombre a été estimé à 50 pour cent de l'effectif des réfugiés relevant de l'opération d'urgence 5767 (Elarg.1) qui correspond à la période allant de janvier à juillet 1997. Ce chiffre de référence a été choisi en partant de l'hypothèse que la moitié de cet effectif déciderait de se réinstaller avant la date limite de juillet 1997, et l'autre moitié après cette date. Les chiffres relatifs aux bénéficiaires de l'alimentation ciblée comprennent les groupes qui ont été inscrits dans ces programmes au titre de l'opération d'urgence 5767 (Elarg.1) et ceux qui y participeront à partir de juillet 1997. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés qui décident librement de ne pas regagner leur pays ou de se réinstaller alors que la sécurité est manifestement rétablie ne bénéficieront plus de l'aide du PAM.

SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES

11. Les bénéficiaires concernés par l'IPR ont été affectés par la guerre pendant des périodes allant de deux à cinq ans. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés ont fui leurs villages pour échapper aux exactions de bandes armées et ont dû laisser derrière eux une grande partie de leurs biens. La plupart sont arrivés dans les camps et les abris privés de toute ressource et devaient compter entièrement ou partiellement sur une aide extérieure pour leur survie.
12. Les villageois qui se sont retrouvés derrière les lignes rebelles ont été utilisés comme main-d'oeuvre forcée. Ils n'ont pu cultiver leurs propres champs et ont souvent subi des brutalités et des mauvais traitements.
13. Des organismes des Nations Unies et des ONG ont, ces trois dernières années, effectué des enquêtes socio-économiques et nutritionnelles dans les lieux de concentration des personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux abords de Freetown, Bonthe, Port Loko,



Makeni, Bo, Kenema, etc. Toutes ces enquêtes comprennent des données démographiques ventilées selon le sexe. Même si la coordination de ces enquêtes laisse à désirer, elles ont toutes confirmé que la grande majorité des victimes de la guerre était sans emploi et que leurs chances d'avoir un revenu régulier étaient réduites. Ils ont eu occasionnellement la possibilité de se faire embaucher comme travailleurs journaliers sous-rémunérés ou d'exercer des activités comme le petit commerce, la coupe du bois et la récupération de déchets. En règle générale, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés constatent à leur retour que leurs biens ont été pillés ou détruits. Le gouvernement a procédé à une évaluation de l'état des écoles et des dispensaires dans tout le pays. Cette évaluation a été intégrée dans le Plan d'action rapide pour la reconstruction. Les enquêtes ne sont pas encore terminées dans les zones peu sûres. En général, l'infrastructure des villages tombe en ruine ou est à l'abandon.

14. La pauvreté extrême des bénéficiaires les empêche généralement de se procurer les biens essentiels dont ils ont besoin pour assurer leur subsistance et reconstruire leurs communautés. Les réfugiés n'étant généralement pas en mesure d'acheter dans le commerce les matériaux ou les outils nécessaires aux réparations ou à la reconstruction, ces articles sont fournis en même temps que l'aide alimentaire par des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des ONG.

ASPECTS NUTRITIONNELS

15. Bon nombre d'études ont démontré la fragilité, sur le plan nutritionnel, des populations de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés. On a régulièrement signalé, sans toujours pouvoir les expliquer clairement, des écarts locaux et saisonniers importants de la malnutrition grave et modérée. La mission conjointe PAM/HCR/donateurs de septembre-octobre 1996 a demandé qu'un réseau national de surveillance soit mis en place, auquel participeraient le gouvernement, les Nations Unies, les donateurs et les ONG, placés sous la coordination globale du Comité d'aide alimentaire. Le Comité, dont la présidence est assurée par le PAM, procède actuellement à la normalisation des systèmes de collecte et de traitement des données à l'intérieur du réseau et à la rationalisation de la couverture géographique. La surveillance concerne l'ensemble des activités qui bénéficient de l'appui de l'IPR. Les catégories recensées par ces enquêtes sont notamment les enfants de moins de cinq ans, les enfants de la tranche d'âge six-15 ans, les femmes de la tranche d'âge 16-35 ans, les personnes qui travaillent, les personnes âgées, et les personnes souffrant d'un handicap visible.

RATIONS ET BESOINS ALIMENTAIRES

16. L'assortiment alimentaire et la taille des rations sont, en gros, conformes aux recommandations formulées par les missions d'évaluation antérieures. Toutefois, la mission conjointe de septembre-octobre 1996 a apporté des modifications mineures: une ration a été introduite pour les activités vivres-contre-travail et des légumes secs qui étaient précédemment réservés aux enfants de moins de cinq ans. ont été étendus à tous les sous-projets.
17. L'alimentation thérapeutique en rations préparées ne sera pas distribuée aux mêmes personnes tout au long de l'année. La durée moyenne de cette alimentation sera de 60 jours par bénéficiaire. Les tableaux des paragraphes 9 et 20 prévoient qu'à tout moment au cours



de l'année, 30 000 personnes vulnérables en Sierra Leone auront besoin de soins nutritionnels renforcés.

CONSIDERATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

18. Plusieurs programmes d'alimentation ciblée entamés au cours de la phase précédente de l'opération d'urgence seront mis en oeuvre pour la période allant de juillet 1997 à juin 1998. Ils continueront à faciliter le retour dans leurs villages des populations affectées par les conflits, les aideront à reconstituer leurs communautés, fourniront des vivres pour la croissance et l'éducation des enfants et protégeront les personnes et les familles vulnérables contre une conjoncture défavorable. Etant donné l'étalement du calendrier des phases de rapatriement et de réinstallation, qui s'étendent de janvier 1997 à juillet 1998, ainsi que les diverses contraintes et facilités qui influenceront sur les choix de chaque individu, les membres des familles bénéficiaires participeront à plusieurs programmes d'alimentation ciblée. Cela permettra de garantir qu'au moins les besoins alimentaires de base des réfugiés et des PDI en cours de réinstallation soient satisfaits, à un moment crucial de leur vie.

19. L'IPR 5802 comprendra les sous-projets suivants:

- a) **Poursuite de l'appui aux 11 340 réfugiés libériens en Sierra Leone.** Cette aide sera mise en oeuvre par le HCR en attendant que la situation devienne satisfaisante au Libéria sur le plan de la sécurité et que le rapatriement puisse être organisé.
- b) **Ensemble de mesures pour la réinstallation des réfugiés rapatriés.** Cet ensemble est le même que celui prévu pour la réinstallation des premières personnes déplacées dans le pays, qui doivent rentrer chez elles au premier semestre de 1997. Les réfugiés dans les pays voisins ont besoin de plus de temps pour peser le pour et le contre d'un retour en Sierra Leone. On estime à 86 500 le nombre de réfugiés qui décideront de rentrer pendant la période couverte par l'IPR. Ce chiffre représente 50 pour cent du groupe concerné par la phase d'urgence précédente, les besoins estimés tenant compte du sexe des chefs de famille.

L'aide alimentaire du PAM au titre de ce programme consistera en un don unique à octroyer avant le départ des réfugiés. Des opérations de vérification permanentes permettront au gouvernement, au PAM et au Comité d'aide alimentaire de savoir exactement à quel moment les rapatriés prévoient de se réinstaller. Les stocks d'aide alimentaire seront mis en place au préalable en fonction des renseignements ainsi obtenus.

- c) **Alimentation de groupes vulnérables pour 180 000 bénéficiaires.** Une alimentation thérapeutique sera assurée au maximum pour 30 000 bénéficiaires souffrant de malnutrition grave; ce nombre comprend des PDI, des populations qui se retrouvent à l'arrière de l'ancien front de la guérilla, des ex-prisonniers du FRU, etc. La sélection se fondera sur des critères strictement nutritionnels et la durée moyenne du traitement sera de 60 jours, des critères spécifiques étant appliqués pour sa cessation. Le programme relèvera de la compétence du Ministère de la santé et d'ONG médicales.

Un système de filet de sécurité sera offert à 150 000 bénéficiaires qui éprouvent des difficultés de réinstallation et ne parviennent pas à accéder à l'autonomie au cours de la première année en raison de leur vulnérabilité (catégories mentionnées au chapitre "Aspects nutritionnels" ci-dessus) ou de circonstances extérieures indépendantes de leur volonté, à savoir des familles qui ont regagné le pays ou se sont réinstallées au



cours de la période concernée par l'opération d'urgence 5767 (Elarg.1) mais sont arrivées trop tard pour l'époque des semis ou n'ont pas réussi à devenir autonomes au cours du premier cycle.

Les PDI qui ne sont pas en mesure de se réinstaller et sont restées là où elles étaient en raison de circonstances personnelles (handicapés, malades, personnes âgées, etc.) seront également prises en charge dans le cadre du programme. Ce filet de sécurité sera géré par des ONG telles que CARE, Service du secours catholique, World Vision, etc.

- d) Une **alimentation scolaire d'urgence** sera fournie à 100 000 enfants âgés de six à 14 ans dans les zones de réinstallation. L'alimentation scolaire d'urgence sera progressivement abandonnée à Freetown et dans les autres zones qui sont sûres depuis plusieurs années. Dans le cadre de cette composante de l'IPR, 50 pour cent des ressources seront consacrées aux filles et l'aide alimentaire du PAM ne sera pas fournie aux écoles où le taux d'inscription des filles n'est pas proportionnel à celui des filles en âge scolaire dans la population locale. Une ration supplémentaire à emporter pour les écolières sera introduite avec un partenaire choisi avec soin, en vue de vérifier son effet sur la fréquentation scolaire des filles.
- e) **Vivres-contre-travail (VCT)**. Le Comité d'examen technique interinstitutions (regroupant des organismes des Nations Unies, des ONG et des représentants du Ministère de la réinstallation, de la reconstruction et du relèvement) définira un cadre approprié pour des activités VCT, fondé sur les besoins identifiés par les responsables des collectivités. Quelque 50 000 adultes bénéficieront du programme VCT. Il sera appliqué avec le soutien d'ONG par le biais de projets communautaires visant la reconstruction de l'infrastructure villageoise et la relance de la production agricole. Les activités vivres-contre-travail peuvent aussi contribuer à maintenir les services de base pendant une période initiale. Tous ces projets adopteront une approche participative ainsi que des techniques simples et éprouvées.

Des activités vivres pour la formation destinées à 25 000 participants seront prévues en tant qu'élément de l'appui à la réinstallation et au relèvement et viseront à doter les personnes des connaissances requises pour reconstruire leur société et diversifier leurs compétences. Le PAM veillera, dans tous ces projets, à ce que les femmes bénéficient de 50 pour cent des ressources investies, à ce qu'elles représentent la moitié des effectifs des stages de formation et à ce que la moitié des emplois créés leur revienne.

20. Quelque 46 359 tonnes de denrées seront nécessaires à l'IPR au cours de la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Elles seront réparties comme suit:



PRODUITS ALIMENTAIRES REQUIS				
Sous-projet	Nombre de jours	Ration quotidienne (grammes)	Nombre de bénéficiaires	Total (tonnes)
Réfugiés/rapatriés				
Céréales	30	200	86 500	519
Huile végétale		25		65
Total partiel				584
Réfugiés libériens				
Céréales	365	200	11 340	828
Huile végétale		25		103
Total partiel				931
Alimentation thérapeutique				
Céréales	365	100	30 000	1 095
Huile végétale		50		548
Légumes secs		60		657
Mélange maïs-soja		200		2 190
Total partiel				4 490
Ration filet de sécurité				
Céréales	365	300	150 000	16 425
Huile végétale		25		1 369
Mélange maïs-soja		125		6 844
Total partiel				24 638
Alimentation scolaire d'urgence				
Céréales	210	200	100 000	4 200
Huile végétale		20		420
Légumes secs		50		1 050
Total partiel				5 670
Vivres pour la formation				
Céréales	210	200	25 000	1 050
Huile végétale		25		131
Légumes secs		60		315
Total partiel				1 496
Vivres-contre-travail				
Céréales	120	1 000	50 000	6 000
Huile végétale		125		750
Légumes secs		300		1 800
Total partiel				8 550
Total				46 359

QUESTIONS LIEES A LA PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES

21. Les femmes et les enfants forment la majorité des bénéficiaires et, dans le cadre de la présente IPR, des efforts particuliers seront déployés pour assurer aux femmes les informations et les opportunités qui suffisent pour profiter de l'aide au relèvement. Pour réaliser cet objectif prioritaire, le PAM coordonnera ses interventions avec le Ministère pour l'égalité hommes-femmes, les groupes de femmes locaux, les autorités régionales et les partenaires d'exécution.



22. Depuis 1995, la collecte de données ventilées selon le sexe se fait systématiquement en Sierra Leone. Les comptes rendus de distribution traitent séparément des femmes, des enfants et des hommes. Les méthodes de collecte des données du Comité d'aide alimentaire et du PAM sont actuellement affinées de manière à prendre en compte les conditions nutritionnelles et socio-économiques des femmes et des filles ainsi que leur degré de vulnérabilité. Différents modèles de suivi sont mis à l'épreuve et introduits progressivement par le comité technique du Comité d'aide alimentaire.
23. La société sierra-léonienne ne dresse pas d'obstacles culturels à la participation des femmes aux activités socio-économiques et elles sont de plus en plus nombreuses à travailler dans des ONG nationales et internationales, où elles occupent des postes de plus en plus élevés. Afin de favoriser cette tendance, le PAM oeuvre en ce moment avec l'ensemble des partenaires d'exécution et avec les pouvoirs publics afin qu'un nombre plus élevé de femmes trouvent un emploi et en vue de promouvoir leur accession à des fonctions d'autorité au sein des organisations qui s'occupent de la gestion de l'aide alimentaire. Des instructions spécifiques dans ce sens sont régulièrement transmises par le PAM aux organismes concernés. Les Lettres d'accord signées avec l'ensemble des partenaires d'exécution du PAM sont actuellement reformulées à la lumière de ces objectifs.
24. Un spécialiste de la problématique hommes-femmes du PAM s'est rendu en Sierra Leone au mois de novembre 1996 et a formulé des recommandations concrètes concernant l'enregistrement, le ciblage et le suivi. Le comité technique du Comité d'aide alimentaire procède actuellement à une évaluation des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes. Les ONG partenaires d'exécution appliquent des programmes de sensibilisation. Tous les bureaux auxiliaires du PAM comptent à présent des agents de liaison spécialisés dans la problématique hommes-femmes. Il est prévu, dans le cadre de la présente IPR, de vendre des conteneurs de produits alimentaires et de réinvestir le produit de cette vente dans la promotion de projets mettant l'accent sur les femmes, dans la mesure où le nombre de projets de ce type est en augmentation dans tout le pays. Par ailleurs, le PAM invite actuellement le gouvernement à empêcher le prélèvement, par les autorités concernées, d'"impôts" locaux non autorisés qui sont particulièrement défavorables aux ménages les plus pauvres.
25. Le PAM encourage actuellement les politiques axées sur les femmes auprès d'autres organismes privés et publics dans les domaines du recensement et de l'enregistrement des femmes et des filles ainsi que par le biais de distributions individualisées, de l'inclusion des femmes parmi les titulaires d'une fonction, et de l'amélioration des communications entre les femmes bénéficiaires, le gouvernement et le PAM.
26. Pour améliorer le suivi et l'établissement de rapports, le PAM et le Comité d'aide alimentaire mettent actuellement à l'essai sur le terrain un système de vérification permanente qui recueillera des données plus fines concernant les bénéficiaires (hommes ou femmes) de l'aide alimentaire, le pourcentage de fonctions occupées au sein des comités de gestion de cette aide, et les résultats des activités vivres-contre-travail effectuées par les femmes ou groupes de femmes. Le PAM a réservé des ressources financières en vue d'appuyer les plans d'action tenant compte des sexo-spécificités. Ces ressources seront affectées à l'engagement de spécialistes du développement nationaux et à la formation d'agents de terrain et d'agents de surveillance de l'aide alimentaire.



MODALITES D'EXECUTION

27. Tous les programmes seront exécutés en étroite coopération par les pouvoirs publics, le PAM et les ONG locales et internationales, avec le soutien du PNUD et de l'Unité de coordination de l'aide humanitaire, du Département des affaires humanitaires (DAH). La coordination opérationnelle, entre le PAM, les ONG et les autres parties intéressées, des programmes d'aide alimentaire est placée sous l'égide du Comité d'aide alimentaire, sous la présidence du PAM. Les partenaires d'exécution qui ont signé des Lettres d'accord avec le PAM oeuvreront par le biais de structures communautaires et de groupes formels et informels de bénéficiaires.
28. L'aide non alimentaire et les intrants techniques seront fournis par divers donateurs, notamment d'autres organismes des Nations Unies, la coopération de gouvernement à gouvernement, des ONG et des ressources nationales. Le Ministère de la réinstallation, de la reconstruction et du relèvement et l'Unité de coordination de l'aide humanitaire coordonneront la répartition de l'aide technique et d'investissement, qui, pour la plupart, a été annoncée en septembre 1996, lors de la Table ronde de Genève pour la Sierra Leone.
29. Compte tenu de l'ampleur des besoins et de la complexité des différentes approches, la collaboration de toutes les organisations nationales et internationales de secours et de développement sera la bienvenue, pour autant qu'elle s'inscrive dans le cadre d'un programme qui a fait l'objet d'un accord réciproque.
30. Le rôle clef du PAM dans le programme intégré de réinstallation au niveau national nécessitera un renforcement de sa capacité logistique, pour ce qui est notamment des livraisons à partir de points de livraison avancés (PLA) jusqu'aux points de distribution finale. Le PAM utilise actuellement 10 PLA, y compris la zone de Freetown. Au plus fort des activités, 12 à 15 PLA seront nécessaires (Waterloo, Grafton, Jui, Old Fourah Bay, Clay, Makeni, Bo, Kenema, Sebgwema, Bonthe, Magburaka, Pujehun et Kailahun).
31. Le secteur local des transports verra s'accroître la demande des opérateurs commerciaux et des organisations d'aide d'urgence. En outre, les personnes déplacées dans le pays et les réfugiés qui regagnent leur lieu d'origine seront souvent transportés par camion, ce qui sollicitera plus encore la capacité existante. Il est probable que cette situation fera croître considérablement les taux de transport sur les routes principales. De plus, les flottes commerciales existantes seront insuffisantes, compte tenu des pertes dues à la guerre. On prévoit que l'élément "transport intérieur" du taux de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) augmentera considérablement. Le PAM continuera de bénéficier de la flotte des camions du German Agro Action (GAA), même si celle-ci est limitée, mais des apports logistiques accrus des ONG seront nécessaires pour compléter les livraisons. Le port de Freetown restera le point d'entrée principal. L'infrastructure d'entreposage est en voie de renforcement avec l'aide spéciale du gouvernement suisse, mais on escompte que la demande accrue de capacités de stockage de la part des organismes commerciaux et d'aide d'urgence entraînera des coûts supplémentaires et une disponibilité réduite. Pour élargir la couverture géographique du projet, il sera nécessaire d'ouvrir de nouveaux points de livraison avancés à Kailahun, Kambia, Port Loko et Moyamba. Les livraisons proprement dites ne pourront s'effectuer que si la sécurité se maintient.



SUIVI

32. Dans le cadre du passage de l'aide d'urgence au relèvement, le PAM ajuste actuellement ses stratégies de suivi de manière à suivre les mouvements de population entre les abris et les camps concentrés et les villages dispersés. Les nouvelles méthodes de suivi mettent l'accent sur le repérage des collectivités qui se sont réinstallées, sur l'évaluation socio-économique de leur nouvelle situation, sur la surveillance de leur état de santé et nutritionnel et sur l'efficacité des divers projets de relèvement et de développement offerts à ces populations. S'il y a lieu, les données recueillies sont ventilées selon le sexe.
33. Compte tenu des besoins en matière de suivi, le comité technique du Comité d'aide alimentaire et du Ministère de la réinstallation, de la reconstruction et du relèvement encourage une coordination plus stricte entre tous les organismes participants. Cette coordination pourrait encore être renforcée si des ressources suffisantes étaient mises à disposition, ce qui permettrait de renforcer les bureaux extérieurs du PAM et d'engager en plus grand nombre des agents de suivi sur le terrain et du personnel d'appui local des volontaires des Nations Unies (VNU). Le PAM, avec l'aide du gouvernement japonais et du Conseil norvégien des réfugiés, est en train de mettre à niveau son réseau de communications à l'intérieur de la sous-région, y compris en Sierra Leone.
34. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le système de suivi PAM/Ministère de la réinstallation, de la reconstruction et du relèvement/Comité d'aide alimentaire/ONG s'attachera à améliorer la gestion interorganisations de la population et la mise en oeuvre des programmes alimentaires ciblés, notamment par le biais d'équipes de vérification permanente, d'enquêtes sur les ménages, l'enregistrement systématique des données nutritionnelles et de la mise en service d'un système moderne de suivi des denrées d'ici à la mi-1997.

RESSOURCES

35. Toutes les denrées destinées à l'IPR seront acheminées par la filière multilatérale, à l'exception du programme bilatéral Food for Peace de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), qui passera par le Service de secours catholique, World Vision et CARE.
36. Le HCR estime que, pour la période couverte par l'IPR, plus de 21 millions de dollars seront nécessaires pour les soins de base, les services de subsistance pour les réfugiés libériens et l'organisation de l'opération de rapatriement des réfugiés sierra-léoniens de Guinée.

COÛTS DU PROJET

37. Les coûts estimatifs du projet sont ventilés comme suit:

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET



	Quantité (en tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛT POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Denrée ¹			
– Blé Bulgur	20 000	218	4 360
– Farine de maïs	10 117	320	3 238
– Huile végétale	3 386	888	3 004
– Légumes secs	3 822	450	1 716
– Mélange maïs-soja	9 034	338	3 053
Total partiel produits	46 359		15 381
Transport extérieur	46 359	112,99	5 236
Transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM)			
TIEM	46 359	131,00	6 073
Total partiel coûts opérationnels directs			26 690
B. Coûts de soutien directs (voir détails en annexe)			2 780
Total des coûts directs			29 470
C. Coûts de soutien indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)			2 090
COÛT TOTAL POUR LE PAM			31 560
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et autres donateurs)²			105 500 000

Coût pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: un pour cent

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.

² Le gouvernement de la Sierra Leone a demandé à la communauté des donateurs un montant de 211 millions de dollars (aide alimentaire comprise) pour un programme complet de relèvement d'une durée de deux ans. Il apparaît que les contributions annoncées lors de la Table ronde de Genève en septembre 1996 suffisent à satisfaire cette demande.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

38. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE

BESOINS DE SOUTIEN DIRECT (*dollars*)

COÛTS POUR LE PAM

Personnel	
Personnel international	753 350
Volontaires des Nations Unies	180 000
Consultants internationaux et contrats de louage de services (SSA)	-
Fonctionnaires nationaux	25 000
Personnel local et temporaire	563 750
Total partiel	1 522 100
Services de soutien technique	
Examen préalable du projet (contrôle du projet)	20 000
Evaluation du projet	25 000
Total partiel	45 000
Transport et indemnités journalières de subsistance	
Déplacements internationaux	16 000
Déplacements intérieurs	36 740
Total partiel	52 740
Frais de bureau	
Loyers	20 000
Eau, électricité	23 000
Communications	46 000
Fournitures de bureau	36 400
Réparation et entretien du matériel	-
Total partiel	125 400
Véhicules	
Entretien	44 000
Carburant	26 000
Total partiel	70 000
Matériel	
Matériel de communication	15 000
Véhicules	100 000
Matériel informatique	72 000
Matériel agricole	-
Matériel d'entreposage	-
Autre matériel (ameublement de bureau)	56 300
Total partiel	243 300
Articles non alimentaires	
Entrepôts	267 750
Ustensiles de cuisine	106 000
Semences	175 780
Frais de mouture	-
Rénovation des locaux communs des Nations Unies (part du PAM)	175 000
Total partiel	724 530
TOTAL	2 783 070



